

**Ganse :**

Cordonnet ou ruban étroit servant à border ou orner.

**Intercalaire :**

Constituant disposé entre un revêtement et un rembourrage.

**Modèle type :**

Ce terme caractérise un siège représentant l'ensemble des produits à structure et composition identiques ; sont admises les variations dimensionnelles et de formes, l'adjonction d'accessoires qui ne modifient pas la classification au feu du siège. Les essais seront réalisés sur les produits présentant les cas les plus défavorables.

**Paramètre :**

Elément important et variable relatif à une caractéristique essentielle d'un produit (ex : masse surfacique, coloris...).

**Produit fini :**

Ce terme caractérise le siège mis sur le marché.

**Transposabilité :**

Possibilité d'utiliser un résultat obtenu sur constituants, éprouvettes, pour évaluer le comportement au feu du siège ou de sa gamme.

### 3. Références normatives

NF EN 1021-1 :	Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés sous forme d'éprouvettes. Source d'allumage : Cigarette en combustion
NF EN 1021-2 :	Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés sous forme d'éprouvettes. Source d'allumage : Flamme équivalente à une allumette
NF EN ISO 9073-2 :	Textiles. Méthodes d'essai pour non-tissés. Partie 2: Détermination de l'épaisseur.
NF EN ISO 5084 :	Détermination de l'épaisseur des textiles et produits textiles
NF EN ISO 2286-3 :	Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique. Méthode de détermination de l'épaisseur.
EN 45001 (ISO 17025 ultérieurement) :	Critères généraux concernant le fonctionnement de laboratoires d'essais
NF EN ISO 845 :	Caoutchoucs et plastiques alvéolaires. Détermination de la masse volumique apparente.

### 4. Principe

Le risque d'allumage accidentel et de propagation du feu d'un siège rembourré est généralement évalué à partir d'essais réalisés sur éprouvettes ou sur constituants, selon les normes NF EN 1021 - parties 1 et 2.

Lorsque les règles de transposabilité définies dans ce document ne peuvent être respectées, les essais sont réalisés sur une éprouvette spécifique ou sur modèle type.